



Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public de la Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière *Syndicat du Val-de-Marne*

Déclaration liminaire du SNUDI-FO 94 lors de la CAPD du 19 octobre 2017

Madame l'Inspectrice d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Les mesures d'ores et déjà mises en œuvre par le gouvernement indiquent clairement le cap qu'il s'est fixé :

- Coupes budgétaires dès 2017 ;
- 150 000 licenciements d'emplois aidés/CUI ;
- Baisse de l'APL ;
- Augmentation de la CSG de 1,7 points ;
- Blocage du point d'indice ;
- Rétablissement du jour de carence ;
- Suppression de dizaines de milliers de postes dans la fonction publique.

C'est la casse généralisée de nos droits et garanties statutaires pour répondre aux exigences du Pacte de responsabilité initié par le gouvernement précédent.

Le 16 octobre, FO Fonction Publique et l'ensemble des fédérations syndicales de fonctionnaires étaient reçues par le Ministre Gérard Darmanin, pour un rendez-vous salarial reporté par la grève et la mobilisation réussies des fonctionnaires et agents publics du 10 octobre.

Le ministre, **reprenant la volonté présidentielle de réduction de la dépense publique**, a confirmé le gel de la valeur du point d'indice pour 2018. Cet entêtement à geler la valeur du point d'indice (après 6 ans de gel 2010-2015) aura de nouveau un impact négatif fort sur le pouvoir d'achat des agents et, ne l'oublions pas, sur les droits à pension. Malheureusement, la Fonction Publique s'affirme toujours comme la variable d'ajustement budgétaire !

1- Concernant les carrières, la mise en œuvre des éléments programmés en 2018 de PPCR (transferts primes-points, attribution de points d'indice dans la grille, intégration des travailleurs sociaux de B en A) est repoussée d'une année au 1er janvier 2019. Comme le craignait Force Ouvrière, qui avait refusé de ratifier le protocole PPCR, les engagements du précédent gouvernement étaient forcément fragiles et ne garantissaient en rien les maigres compensations du protocole, les faits nous donnent raison.

Cependant, toutes les mesures négatives de PPCR se poursuivent, notamment l'allongement des carrières, les suppressions des réductions de temps de service, la nouvelle évaluation des enseignants avec les RDV de carrière et les accélérations de carrière pour certains seulement... mais les revalorisations, même très faibles, sont reportées. De surcroît, la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires sera accentuée par l'augmentation des retenues pour pension.

Pour ce qui concerne, les enseignants, le décret du 5 mai 2017 d'application de PPCR entraîne une révision en profondeur du décret 90-680 du 6 septembre 1990 qui régit le statut des PE.

Ce décret instaure le règne du « mérite individuel » et de l'arbitraire contre les droits collectifs et l'indépendance professionnelle. Il instaure un 3^{ème} grade, la classe exceptionnelle réservée à une infime minorité.

Il modifie les grilles d'avancement de la classe normale et de la hors classe (dont au passage le nombre d'éligibles vient d'être divisé par trois), ainsi que les modalités des promotions d'échelon et de grade. Il supprime l'inspection (et la note qui allait avec) et **définit maintenant un nouveau mode d'évaluation professionnelle**

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la
Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière**

11/13, rue des archives - Maison des syndicats - 94000 CRETEIL

Tél. : 01.43.77.66.81 - Fax : 01.43.77.31.29 - email : 94snudifo@gmail.com - internet : snudifo94.fr -  snudifo94

qui repose sur des méthodes de management n'ayant plus rien à voir avec notre statut mais tout à voir avec les pires méthodes utilisées dans les entreprises privées avec obligation de résultats et dont chacun connaît les tristes conséquences comme à France Télécom par exemple... pour ne citer que celle-ci...

Avec la grille d'évaluation mise en place dans le cadre de l'évaluation des enseignants, la transmission du savoir et les programmes nationaux sont marginalisés au profit de missions périphériques telles que « contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves ». **Un PE sera donc évalué en fonction de son investissement dans les PEDT et en fonction de ses relations avec les parents et les élus politiques locaux.** C'est la qualification des personnels qui est remise en cause au moment où un groupe de travail du Sénat recommande de faire du PEDT « le document d'orientation des politiques éducatives locales ». **Ce n'est plus la capacité professionnelle du PE à faire progresser ses élèves qui va être vérifiée mais bien son degré de soumission, son parcours professionnel, son ambition...**

Au final, ce gouvernement organise la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires et agents publics et voudrait opposer à la valeur du point d'indice et à la carrière, le salaire au mérite !

Le SNUDI-FO, comme sa fédération de fonctionnaires, la FGF-FO revendique l'abrogation du décret du 5 mai 2017 et le retrait de PPCR.

Il réaffirme ses revendications :

- Augmentation des salaires de 16% par l'augmentation du point d'indice
- Le refus de la réinstauration du jour de carence
- La défense du statut général et des statuts particuliers
- L'abandon des ordonnances Macron

2- Concernant les rythmes scolaires, le SNUDI-FO ne peut que s'inquiéter des recommandations du Sénat qui dans un rapport sur les rythmes scolaires préconise (entre autres) :

- De donner davantage de liberté aux acteurs locaux pour élaborer les emplois du temps scolaire ;
- De faire (on l'a déjà dit) du PEDT le document d'orientation des politiques éducatives locales ;
- De revoir le calendrier scolaire en confiant la définition aux recteurs de région académique, avec une durée minimale de 38 semaines de classe.. (chaque recteur pourrait ainsi définir son propre calendrier scolaire, avec possibilité pour les « acteurs locaux » de le remodifier, de l'adapter localement en fonction des contraintes et des politiques locales).

Chacun comprend que si ces « recommandations :» étaient appliquées, les PE deviendraient rapidement les employés des collectivités territoriales qui détermineraient les jours de travail, de congés, voire la pédagogie et nous évalueraient sur la base de la nouvelle évaluation PPCR...

En Suède, souvent citée en exemple par les gouvernements et ministres successifs, les enseignants sont passés du statut de fonctionnaires d'Etat à celui d'employés territoriaux recrutés par le Maire. Il n'est donc sûrement pas anodin que nos ministres donnent ce pays en exemple :!!! D'ailleurs le recrutement massif de contractuels, précaires et sans droits, n'ouvre-t-il pas la voie ?

A l'instar de la loi El Khomri (dont nous continuons de revendiquer l'abrogation) et des ordonnances Macron sur le code du travail (dont nous revendiquons le retrait), c'est l'inversion de la hiérarchie des normes appliquée à l'école.

La création par les ordonnances d'une instance unique de personnel (délégués du personnels, représentants au CHSCT) a pour objectif de diminuer de manière drastique les prérogatives des élus du personnel et la pérennité des instances paritaires.

Un nouveau pas dans la dislocation de l'école publique et la remise en cause de notre statut et de l'existence même des fonctions publiques.

A l'opposé, le rétablissement d'une organisation de la semaine scolaire unique nationalement de 4 jours pour tous sur 36 semaines garantira l'égalité de tous sur tout le territoire national et le respect de notre statut et des droits qui y sont liés.

C'est ce qu'exprime cette lame de fond qui en moins de trois mois a abouti, selon un communiqué de l'AMF, à ce que « :ce sont finalement plus de 43% des communes qui ont choisi la semaine de 4 jours dans les écoles publiques dès la rentrée 2017 :».

C'est ce qu'expriment tous les jours dans les multiples prises de positions et rassemblements, les personnels enseignants du Val-de-Marne, qui comme en 2013 où les écoles étaient en grève à 95%, demandent

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

11/13, rue des archives - Maison des syndicats – 94000 CRETEIL

Tél. : 01.43.77.66.81 – Fax : 01.43.77.31.29 – email : 94snudifo@gmail.com – internet : snudifo94.fr –  snudifo94

le rétablissement de la semaine de 4 jours sur 36 semaines dans les communes où elle n'a pas encore été restaurée.

C'est ce qu'expriment des élus, attachés à l'existence d'une véritable école républicaine, avec les droits les mêmes pour tous, lorsqu'ils vous demandent de valider le retour à 4 jours dès le 8 janvier comme les textes l'autorisent.

C'est la raison pour laquelle nous revendiquons l'abrogation des décrets Peillon/Hamon/Blanquer de dislocation de l'école publique et le rétablissement d'un calendrier national et des normes nationales les mêmes pour tous ! 4 jours pour tous sur 36 semaines !

3-Concernant les emplois d'aides-administratives en CUI, comme vous le savez nos organisations et plus largement tous les membres du CDEN demandent leur réemploi et la transformation de leurs postes en emplois statutaires de la Fonction Publique. Nous savons que cela n'est pas en votre pouvoir. Par contre parmi les dossiers que nous avons déposés lundi en préfecture en présence de M^{me} la Secrétaire Générale, un certain nombre concerne des personnels de plus de 50 ans ou/et RQTH.

Un communiqué de presse du 2 octobre de la Direction Île de France, précise clairement que « Les crédits réservés à l'Île-de-France vont permettre le renouvellement de 8 700 nouveaux contrats aidés dans le secteur public et associatif d'ici la fin de l'année. »

L'État a ainsi choisi de renouveler les contrats des personnes les plus en difficulté et en particulier :

- Les personnes de plus de 50 ans au chômage depuis plus de 1 an ;
- Les personnes en situation de handicap »

Rien ne s'oppose donc, a minima, au réemploi de tous les CUI aide-administratif de plus de 50 ans ou RQTH sur leur poste. C'est ce nous vous demandons de décider dès à présent.

Pour conclure cette déclaration, les élus du personnel du SNUDI-FO 94 remercient les personnels de la Direction Académique qui, lors des opérations concernant la phase d'ajustement du mouvement, ont fait preuve malgré la complexité des affectations, d'un professionnalisme et d'une écoute sans faille dans la gestion des personnels, notamment face à des situations sensibles.